

## **CONDITIONS DE DEPLACEMENT AU CANADA**

### **FO DEMANDE A LA DIRECTION GENERALE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS**

Comme l'ensemble des salariés, **les délégués FO** ont été informés de la mise en place de **nouvelles conditions de déplacement** pour les personnels détachés au CANADA par la diffusion de la **note NS-1219**.

Mis devant le fait accompli, **FO** constate que la Direction Générale a pris le temps au mois de décembre de **rédiger ce nouveau document** alors que par ailleurs elle n'était **pas disponible** pour clôturer les discussions en cours concernant la revalorisation de la **prime d'ancienneté des cadres**, comme revendiqué depuis longtemps par FO Latecoere.

***Force est de constater que la clôture des points ouverts au titre de l'alignement Airbus n'est pas la priorité de la Direction Générale, mais nous ne nous essoufflerons pas.***

Par ailleurs, **FO** s'étonne de **l'absence de communication** sur cette évolution significative des barèmes de déplacements auprès des organisations syndicales.

***Depuis quand une note de service qui impacte directement le pouvoir d'achat des salariés ne fait l'objet d'aucune discussion avec les partenaires sociaux ?***

Cette note est destinée à être appliquée à **l'ensemble des salariés du groupe LATECOERE**, et les conditions de cette note sont différentes, et **moins avantageuses** pour les salariés que la note NS-1209 appliquée actuellement à la société Latecoere.

## ***Est-ce le démarrage d'une harmonisation salariale pour le groupe ?***

**FO LATECOERE** demande à la Direction Générale **l'ouverture rapide de négociations** regroupant l'ensemble des organisations syndicales du groupe car cette note impactera l'ensemble des salariés du groupe **à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.**

S'il est impératif de modifier les conditions de déplacement pour des raisons fiscales, cela doit se faire en maintenant les **modalités les plus favorables** de chaque entité. Si l'avenir de la Direction Technique est dans le **développement de l'activité de prestation**, il n'est pas question que la nouvelle entité « Latecoere Engineering » dégage des bénéfices au **détriment des salariés du groupe.**

Sans la motivation et l'expertise des salariés, « Latecoere Engineering » est une coquille vide. **Chacun doit y trouver son compte** sur le principe « gagnant gagnant ».

L'objectif de **FO** est d'obtenir des **conditions similaires à celles d'Airbus.**

**FO LATECOERE** rappelle à la Direction Générale que **Latecoere Aerostructure défendra son héritage.**